

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 mars 2016

MODERNISATION ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE - (N° 3519)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL23

présenté par
Mme Pochon, rapporteure

ARTICLE 8

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 3 :

« La radiation d'un Français du registre des Français établis hors de France entraîne... *(le reste sans changement)* ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture, la restriction apportée au Sénat risquant de vider le dispositif de toute efficacité pratique.